



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

AF/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 25

**OBJET : VILLE DE PLOEMEUR – Place aux Sauvages
Parvis de l'Eglise et Place Gustave Le Floch
Mercredi 22 mars 2023**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu La demande faite par le service Développement durable de la Ville de Ploemeur – 1 rue des Ecoles – CS 10067 – 56274 PLOEMEUR Cedex.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de l'animation intitulée « Place aux Sauvages ! », le demandeur cité ci-dessus est autorisé à occuper le domaine public le mercredi 22 mars 2023, sur les zones suivantes :

- Parvis de l'Eglise : de 8h00 à 12h00.
- Place Gustave Le Floch (partie piétonne) : de 13h30 à 17h00.

Article 2 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

16 MARS 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex